



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 1^{er} septembre 2023, 20 h** à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jocelyn Martel

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Lisane Fuoco est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2023.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2023.
- 1.5 Demande d'appui de la Municipalité de Papineauville de se joindre au mouvement pour des garderies éco responsables offrant des couches lavables en mettant en place un programme de subvention.
- 1.6 Demande de subvention - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Autorisation - Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins.
- 2.4 Démission de la directrice générale.
- 2.5 Autorisation de publier une offre d'emploi pour un directeur général.
- 2.6 Autorisation de publier une offre d'emploi pour un directeur du Service de l'urbanisme.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Autorisation - Paiement services professionnels rendus par le Groupe Sûreté inc.
- 4.3 Autorisation - Paiement services professionnels dans le cadre de la Traversée par Sports Bee nautique / Maverick.
- 4.4 Autorisation - Paiement services professionnels rendus par la firme Cardo Urbanisme.
- 4.5 Autorisation - Paiement services professionnels rendus par la firme H2Lab.
- 4.6 Autorisation - Paiement services professionnels rendus de Beaudry, Bertrand, Avocats.



No de résolution
ou annotation

- 4.7 Autorisation – Paiement de la facture de Tricentris.
- 4.8 Autorisation – Paiement de la facture de Servitech.
- 4.9 Autorisation – Paiement des factures numéro 3764 et 3787 de DLS Construction.
- 4.10 Autorisation – Paiement de services professionnels rendus par la firme ML Consultant.

5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Autorisation – Paiement facture vêtements pour le Service incendie.
- 6.2 Autorisation – Colloque sur la sécurité civile du 11 au 13 octobre 2023 pour le directeur incendie.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Programme d'aide à la voirie local (PAVL) - Volets Redressement /Accélération/Soutien
- 7.2 Autorisation – Demande de remblai autour des fondations du futur hôtel de ville.
- 7.3 Autorisation – Demande de services professionnels pour une étude hydrogéologique pour l'implantation d'un puits d'eau potable.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Avis de motion – Abrogation du Règlement numéro 461-2014 relatif à l'encadrement général de véhicule récréatif temporaire.
- 8.2 Avis de motion – Modifications du Règlement numéro U16-2.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Certificat d'analyses de l'eau – Résultat d'analyse – Info.
- 10.2 31e édition du Rallye Défi Petite-Nation – Info.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ 6 personnes qui assistent à la séance.

1.1

403-09-2023
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

404-09-2023
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

405-09-2023
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2023 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 4 août 2023 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

406-09-2023
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2023 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 25 août 2023 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.5

407-09-2023

Demande d'appui de la Municipalité de Papineauville de se joindre au mouvement pour des garderies éco responsables offrant des couches lavables en mettant en place un programme de subvention

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Papineauville de se joindre au mouvement pour des garderies éco responsables offrant des couches lavables en mettant en place un programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des couches jetables représente un coût environnemental important;

CONSIDÉRANT QUE les couches sont fabriquées avec de nombreux plastiques faisant en sorte que la décomposition s'effectue sur plusieurs centaines d'années;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon appui la Municipalité de Papineauville pour joindre le mouvement pour des garderies éco responsables en offrant de subventions pour l'achat de couches lavables aux garderies de notre territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

408-09-2023

Demande de subvention - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets est en cours pour des projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire déposer un projet et se prévaloir de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à :

- Favoriser le vieillissement en santé;
- Prévenir la maltraitance envers les aînés;
- Célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion;
- Aider les aînés à vieillir chez eux;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise mesdames Lisane Fuoco, directrice générale adjointe à signer, à produire et à déposer une demande d'aide financière comme personne-ressource principale et autorise également Lucie Groleau à préparer et signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une aide financière comme personne-ressource secondaire, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, auprès du gouvernement du Canada, dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

ET QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe ou le maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon les conventions pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois d'août ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois d'août a été déposée.

2.3

409-09-2023

Autorisation – Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est une personne morale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon possède des cartes de crédit et qu'elle doit en annuler et en faire de nouvelles demandes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisée à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

La directrice générale adjointe, madame Lisane Fuoco et la préposée au contrôle budgétaire, madame Micheline Hotte;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

2.4

410-09-2023 Démission de la directrice générale

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de la directrice générale, madame Louise Sisle, datée du 21 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la démission de Louise Sisle est effective depuis le 28 août 2023;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil accepte la démission de madame Louise Sisle à titre de directrice générale et la remercie pour ses trois années de bons services;

QUE, par la même occasion, le Conseil lui souhaite bon succès dans son nouvel emploi.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

411-09-2023 Autorisation de publier une offre d'emploi pour un directeur général

CONSIDÉRANT la résolution numéro 410-09-2023 - Démission de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à son remplacement;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la parution d'une offre d'emploi dans le journal de la Petite-Nation dans l'édition du 13 septembre et dans le journal des 2 Vallées, dans le Québec Municipal ainsi que sur le site Internet de la municipalité et la page Facebook. L'offre d'emploi décrit les conditions d'emploi et les exigences requises pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier à la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

412-09-2023 Autorisation de publier une offre d'emploi pour un directeur du Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le manque de personnel en urbanisme et le retard des dossiers d'inspections vu la surcharge de travail accumulé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les délais de chacun des dossiers respectifs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et de la directrice générale adjointe de procéder à l'embauche d'un directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la parution d'une offre d'emploi dans le journal de la Petite-Nation dans l'édition du 13 septembre et dans le journal des 2 Vallées, dans le Québec Municipal ainsi que sur le site Internet de la municipalité et la page Facebook. L'offre d'emploi décrit les conditions d'emploi et les exigences requises pour occuper le poste de directeur du Service de l'urbanisme à la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

413-09-2023

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois d'août, totalisant la somme de **17 429,67 \$** et portant les numéros **18203 à 18224**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **134 432,84 \$**;
- Salaires des employés pour la période du **23 juillet 2023 au 19 août 2023**, pour un montant total de **132 031, 85 \$**;
- Rémunération des élus du mois d'août **2023** pour un montant total de **9 747,31 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Lisane Fuoco

Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

4.2

414-09-2023

Autorisation – Paiement services professionnels rendus par le Groupe Sûreté inc.

CONSIDÉRANT la réception de cinq factures numéro 27291, 27407, 27507, 27598 et 27708 datées du 24 et 31 juillet et du 7 et 19 août 2023, de **9 029,27 \$** plus les taxes applicables, concernant des services de patrouille nautique sur le plan d'eau du lac Simon rendus par le Groupe Sûreté inc. pour les mois de juillet et août;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe, Madame Lisane Fuoco, à libeller un chèque au nom du Groupe Sûreté inc., de **9 029,27 \$** plus les taxes



No de résolution
ou annotation

applicables pour les services professionnels rendus pour les mois de juillet et août 2023;

QUE la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 02-23005-141.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

415-09-2023

Autorisation – Paiement services professionnels dans le cadre de la Traversée par Sports Bee nautique / Maverick

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro F-23073, datée du 30 juillet 2023, de 10 000 \$ plus les taxes applicables, concernant les services professionnels rendus dans le cadre de la Traversée du 29 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 10 000 \$ plus les taxes applicables à la Sports Bee nautique / Maverick;

QUE la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 02-23005-141.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4

416-09-2023

Autorisation – Paiement services professionnels rendus par la firme Cardo Urbanisme

CONSIDÉRANT la réception des factures numéro F-2868 et F-2869, datée du 31 juillet et du 23 août 2023 de 6 177,50 \$ et de 11 252,50 \$ plus les taxes applicables, concernant les services professionnels de Cardo Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 17 430 \$ plus les taxes applicables à Cardo Urbanisme;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-61000-411.

POUR = 4

CONTRE = 2

ADOPTÉE à la majorité

4.5

417-09-2023

Autorisation – Paiement services professionnels rendus par la firme H2Lab

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 96801 du 31 juillet 2023 de 523,50 \$ plus les taxes applicables, concernant les prélèvements d'échantillons d'eau à la plage et à différents endroits sur le lac dans le cadre de la Traversée du lac Simon;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 523,50 \$ plus les taxes applicables à H2Lab;



No de résolution
ou annotation

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-70114-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.6

418-09-2023
Autorisation – Paiement services professionnels rendus de Beaudry, Bertrand, Avocats

CONSIDÉRANT la réception des factures numéro 90971 et 90972 de la firme Beaudry Bertrand Avocats du 17 août 2023 de 1 447,50 et 102,48 \$ plus les taxes applicables, concernant les services professionnels rendus pour le mois d'août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil autorise la dépense de 1 549,98 \$ plus les taxes applicables à la firme Beaudry Bertrand Avocats;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-61000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.7

419-09-2023
Autorisation – Paiement de la facture de Tricentris

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 044994 du 18 août 2023 de 21 888,72 \$ plus les taxes applicables, concernant la contribution supplémentaire des frais d'exploitation de Tricentris pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE le Conseil autorise la dépense de 21 888,72 \$ plus les taxes applicables à Tricentris;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-45120-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.8

420-09-2023
Autorisation – Paiement de la facture de Servitech

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 41942 du 22 août 2023 de 7 198,41 \$ plus les taxes applicables, concernant des requêtes TAQ sur le dépôt de rôle 2022 de Servitech;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le Conseil autorise la dépense de 7 198,41 \$ plus les taxes applicables à Servitech;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-15001-417.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.9

421-09-2023

Autorisation – Paiement des factures numéro 3764 et 3787 de DLS Construction inc.

CONSIDÉRANT la réception des factures numéro 3764 et 3787, datée du 30 juin et 30 juillet 2023, de 36 443,93 \$ et 77 058,71 \$ plus les taxes applicables, concernant les services de DLS Constructions inc. pour le futur hôtel de ville et centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 36 443,93 \$ du certificat no 4 – facture no 3764 et 77 058,71 \$ du certificat no. 5 – facture no. 3787 plus les taxes applicables, concernant les services de DLS Constructions inc. pour le futur hôtel de ville et centre multifonctionnel;

QUE la dépense nette soit affectée au poste d'investissement 23-02000-723.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.10

422-09-2023

Autorisation – Paiement de services professionnels rendus par la firme ML Consultant

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 230607, datée du 7 juin 2023, de 2 156,25 \$ plus les taxes applicables, concernant les services professionnels de ML Consultant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 2 156,25 \$ plus les taxes applicables à ML Consultant;

QUE la dépense nette soit affectée au poste budgétaire 02-61000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur Jean Paul Descoeurs informe les citoyens qu'il y a eu une rencontre avec la FQM et Explore à Thurso et mentionne que les installations devraient être terminées en 2024. Durant la rencontre, il a fait mention que les cellulaires ne fonctionnent pas bien sur notre territoire et dans les municipalités avoisinantes et les représentants d'Explore ont mentionné qu'il s'occuperait de la problématique des cellulaires après que les installations de la fibre seront terminées.

Il y a eu des discussions sur les changements climatiques et Hydro-Québec demande aux municipalités d'être plus sensibilisée face à ce fléau.

Puisque le maire Descoeurs était déjà en rencontre avec Explore à Thurso, c'est Madame Chantal Crête, Conseillère, qui a participé à la rencontre avec Hydro-Québec et les maires du nord de la Petite-Nation. Elle mentionne qu'Hydro-Québec a fait un mea-culpa à cause de la désinformation au sujet des pannes électriques que nous avons eues sur notre territoire et dans la Petite-Nation.



No de résolution
ou annotation

Hydro-Québec a démontré les pannes qui ont eu lieu dans le secteur et ont mentionné que puisque le poste d'HQ de Chénéville est en maintenance et que c'est la ligne de distribution, c'est ce qui a contribué grandement aux pannes électriques dans notre secteur. Comme solutions, les employés d'Hydro-Québec font faire de l'élagage des arbres au bord des chemins pour éviter les pannes et vont transmettre des communiqués aux municipalités lorsqu'ils prévoient des pannes.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

423-09-2023

Autorisation – Paiement facture vêtements pour le Service incendie

CONSIDÉRANT la réception du devis numéro 1304, daté du 14 août 2023, au montant total de 937,45 \$ (toutes taxes en sus), représentant une dépense pour des vêtements pour le directeur du Service incendie;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe à libeller un chèque au montant de 937,45 \$ (toutes taxes en sus) à la compagnie Mixmidia pour l'achat de vêtements;

QUE la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-22000-650.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

424-09-2023

Colloque pour la sécurité civile du 11 au 13 octobre 2023

CONSIDÉRANT l'importance du colloque sur la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires prévues à cet effet;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le directeur du service incendie, Monsieur Marc-André Landry, soit autorisé à participer au colloque qui se tiendra à Québec du 12 au 13 octobre 2023;

QUE les frais d'inscription de 475 \$, plus les taxes applicables, de même que les frais d'hébergement et de kilométrage soient remboursés;

QUE ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02-22000-454, pour l'inscription, et 02-22000-310, pour les frais de déplacement et d'hébergement.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

425-09-2023

Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Volets Accélération

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

1. L'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale adjointe est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

426-09-2023

Autorisation – Demande de remblai autour des fondations du futur hôtel de ville et du centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme ABS datée du 22 août 2023 numéro 231821, de 4 137 \$ plus les taxes applicables, concernant des travaux d'ingénierie pour la vérification des opérations de remblais granulaires au site du futur hôtel de ville et du centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de services d'ABS pour les travaux d'ingénierie pour la vérification des opérations de remblais granulaires de 4 137 \$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense nette de 4 137 \$ soit imputée au poste d'investissement 23-02-00027.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

427-09-2023

Autorisation – Demande de services professionnels pour une étude hydrogéologique pour l'implantation d'un puits d'eau potable

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Groupe RD Consultants datée du 25 juillet 2023 numéro HY23-576, de 28 950 \$ plus les taxes applicables, concernant l'étude hydrogéologique et les analyses chimiques de l'eau au site du futur hôtel de ville et du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'étude doit être conforme aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP);



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de services de la firme Groupe RD Consultants concernant l'étude hydrogéologique et les analyses chimiques de l'eau de 28 950 \$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense nette de 28 950 \$ soit imputée au poste d'investissement 23-02-00027.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Avis de motion - Abrogation du Règlement numéro 461-2014 relatif à l'encadrement général de véhicule récréatif temporaire.

Monsieur Jocelyn Martel, conseiller donne un avis de motion indiquant que le règlement 461-2014 relatif à l'encadrement général de véhicule récréatif temporaire sera abrogé à une séance ultérieure.

8.2

Avis de motion - Modifications du Règlement numéro U-16

Monsieur Jocelyn Martel, conseiller donne un avis de motion indiquant que le règlement U-16-3 modifiant le règlement U-16 relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme sera adopté à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et sera également sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Certificat d'analyses de l'eau - Résultat d'analyse - Info

La municipalité a reçu le rapport d'analyse de la plage municipale en date du 17 juillet 2023 et est classée dans la catégorie A comme excellente par le laboratoire H2Lab.

10.2

31^e édition du Rallye Défi Petite-Nation - Info

La 31^e édition du Rallye défi Petite-Nation aura lieu les 8, 9 et 10 septembre 2023 sur les terrains de Carrière et Sablière Lirette.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, donne la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1


428-09-2023

Levée de la séance

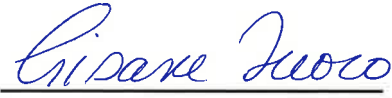
**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 21 h

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire



Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe